



PREAVIS MUNICIPAL No 945-14

Sainte-Croix, le 15 septembre 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Rapport-préavis à la motion de M. Pierre-Alain Gerber "Nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la Commune"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet de la motion

Lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2014, Monsieur Pierre-Alain Gerber a déposé une motion demandant à la Municipalité d'élaborer un préavis pour un nouveau concept d'affichage dans la commune.

Suite à la liste exhaustive évoquée par M. P-A Gerber quant aux points d'affichages ou ce qu'il en reste sur le territoire communal, la Municipalité, soucieuse de redynamiser ce moyen de communication fort utile pour la vie associative de notre commune, a décidé de renouveler l'ensemble des points existants.

Pour ce faire, un module-type a été retenu et il est prévu d'en acquérir et d'en installer à six emplacements au cours de l'année prochaine. Deux dimensions ont été retenues, avec panneau en bois et léger avant-toit de protection contre les intempéries. En fonction de la place à disposition et du lieu d'implantation, on optera soit pour un modèle de largeur de 200 cm par 135 cm de hauteur soit pour un plus étroit de 120 cm et de même hauteur.

La dépense, de l'ordre de Chf 18'000.--, sera soumise à votre Conseil lors de l'établissement du budget 2015.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 15 septembre 2014
- oui le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de Monsieur Pierre-Alain Gerber « Nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la commune ».

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : photomontage des deux modèles retenus

Délégué municipal : M. Franklin Thévenaz, Syndic



AFFICHAGE SOCIETES

Panneau 1
Larg. 2,0 m / hauteur 1,35 m



AFFICHAGE SOCIETES

Panneau 2
Larg. 1,2 m / hauteur 1,35 m